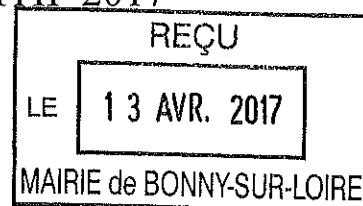


NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE



L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

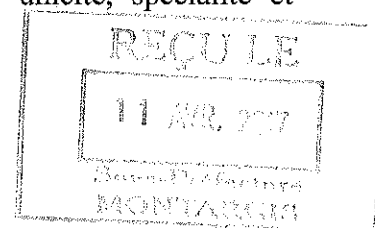
Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

BUDGET PRINCIPAL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 2 926 632.20 €

Le budget primitif 2017 diminue de 15.59 % par rapport au budget voté en 2016, ce qui représente une baisse de volume de 540 470.80 €.



1.1. Recettes de fonctionnement

| CHAPITRE | BP 2016 | BP 2017 | Variation 2017/2016 | Variation % |
|------------------------------------------|----------------|----------------|------------------------|----------------|
| 013 – Atténuation de charges | 30 000.00 € | 14 000.00 € | - 16 000.00 € | - 53.33 % |
| 70 – Produits des services | 41 195.00 € | 58 119.00 € | + 16 924.00 € | + 41.08 % |
| 73 – Impôts et Taxes | 1 365 594.00 € | 1 373 094.00 € | + 7 500.00 € | + 0.55 % |
| 74 - Dotations et participations | 460 878.00 € | 434 447.00 € | - 26 431.00 € | - 5.73 % |
| 75 – Autres produits de gestion courante | 80 000.00 € | 90 400.00 € | + 10 400.00 € | + 13.00 % |
| 77 – Produits exceptionnels | 0.00 € | 710.00 € | + 710.00 € | + 100.00 % |
| 002 – Résultat antérieur reporté | 1 489 436.00 € | 955 862.20 € | - 533 573.80 € | - 35.82 % |
| TOTAUX | 3 467 103.00 € | 2 926 632.20 € | - 540 470.80 € | - 15.59 % |

Les recettes se répartissent comme suit :

- le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 46.91 % des ressources de la ville.

- le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour 16.54 % des recettes de fonctionnement.

- enfin, dans les recettes de fonctionnement est inclus le montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2016.

1.1.1. Les atténuations de charges (Chapitre 013) – 14 000.00 €

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

1.1.2. Les produits des services (Chapitre 70) – 58 119.00 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les ventes de coupe de bois, les concessions cimetièrre, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/TAP/Garderie, les remboursements de la Caisse des Ecoles.

1.1.3. Les impôts et taxes (Chapitre 73) – 1 373 094.00 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources. D'autres sources de recettes, non négligeables sont les taxes sur l'électricité et additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. Les dotations et participations (Chapitre 74) – 434 447.00 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de TVA sur les travaux réglés en fonctionnement, le remboursement des emplois avenir, mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes.

1.1.5. Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75) – 90 400.00 €

Ces recettes proviennent exclusivement des revenus des immeubles en location.

1.1.6. Les produits exceptionnels (Chapitre 77) – 710.00 €

Ce chapitre comprend essentiellement des remboursements des sinistres par les assurances.

1.1.7. Le résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002) – 955 862.20 €

Il s'agit du montant de l'excédent cumulé reporté de l'exercice 2016 ainsi que la trésorerie suite à la dissolution du Syndicat d'Aménagement des Bords de Loire (SABL).

1.2. Dépenses de fonctionnement

| CHAPITRE | BP 2016 | BP 2017 | Variation 2017/2016 | Variation % |
|-----------------------------------------|----------------|----------------|------------------------|----------------|
| 011 – Charges à caractère général | 544 800.00 € | 549 900.00 € | + 5 100.00 € | + 0.94 % |
| 012 – Charges de personnel | 939 370.00 € | 934 771.00 € | - 4 599.00 € | - 0.49 % |
| 014 – Atténuation de produits | 59 000.00 € | 80 000.00 € | + 21 000.00 € | + 35.59 % |
| 65 – Autres Charges de gestion courante | 202 977.00 € | 189 719.00 € | - 13 258.00 € | - 6.53 % |
| 66 – Charges financières | 16 000.00 € | 15 622.00 € | - 378.00 € | - 2.36 % |
| 67 – Charges exceptionnelles | 21 140.00 € | 16 050.00 € | - 5 090.00 € | - 24.08 % |
| 023 – Virement à l'investissement | 1 668 424.00 € | 1 137 942.20 € | - 530 481.80 € | - 31.80 % |
| 042 – Opérations d'ordre | 15 392.00 € | 2 628.00 € | - 12 764.00 € | - 82.93 % |
| TOTAUX | 3 467 103.00 € | 2 926 632.20 € | - 540 470.80 € | - 15.59 % |

Hors gestion comptable et financière et reversements fiscaux, les dépenses de fonctionnement diminuent globalement de 1.04 %. Les enveloppes de subvention sont globalement maintenues et la subvention CCAS baisse de 30 %.

Les frais financiers sont ajustés dans un contexte de taux faibles et d'emprunts vieillissants, tout en prévoyant les intérêts de la dette d'un nouvel emprunt de 1 500 000.00 € en cours d'année.

Le volume des amortissements diminue de 82.92 %.

Les ressources humaines (charges de personnel, indemnité des élus et frais de formation ou d'intervention) représentent 34.35 % des dépenses de fonctionnement contre 29.17 % pour le budget voté en 2016.

1.2.1. Les dépenses générales (Chapitre 011) – 549 900.00 €

1.2.1.1. Achats et variation des stocks (Article 60) - 253 000.00 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. Services extérieurs (Article 61) – 185 000.00 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. Autres services extérieurs (Article 62) – 92 900.00 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63) – 19 000.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel** (Chapitre 012) – 934 771.00 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits** (Chapitre 014) – 80 000.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. **Les Charges de gestion courante** (Chapitre 65) – 189 719.00 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, les indemnités des maires et adjoints, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. **Les intérêts de la dette** (Chapitre 66) – 15 622.22 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. **Les dépenses exceptionnelles** (Chapitre 67) – 16 050.00 €

Ce chapitre englobe les charges exceptionnelles sur opérations de gestion, les titres annulés sur l'exercice n-1, les subventions versées aux personnes de droit privé.

1.2.7. **Le virement à la section d'investissement** (Chapitre 023) – 1 137 942.20 €

Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Elle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

1.2.8. **Les opérations d'ordre de transfert entre sections** (Chapitre 042) – 2 628.00 €

Ce chapitre contient les valeurs comptables des immobilisations cédées et les amortissements des matériels achetés les années précédentes.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT – 4 175 301.25 €

Le budget primitif 2017 augmente de % par rapport au budget voté en 2016, ce qui représente une augmentation de volume de €.

2.1. Recettes d'investissement

| CHAPITRE | BP 2016 | BP 2017 |
|-------------------------------------------------|----------------|----------------|
| 13 – Subventions d'investissement | 82 620.00 € | 463 943.00 € |
| 16 – Emprunts | 200 000.00 € | 1 500 000.00 € |
| 10 – FCTVA, Taxe aménagement | 25 860.00 € | 68 221.00 € |
| 1068 – Affectation de la section fonctionnement | 10 722.00 € | 839 162.01 € |
| 23 - Participation travaux SIAEP | 20 975.00 € | 20 975.00 € |
| 024 – Produits des cessions | 119 940.00 € | 141 270.00 € |
| 021 – Virement du fonctionnement | 1 657 424.00 € | 1 137 942.20 € |
| 040 – Dotations aux amortissements | 15 392.00 € | 2 628.00 € |
| 041 – Opérations patrimoniales | 2 760.00 € | 0.00 € |
| 001 – Résultat antérieur (S.A.B.L.) | 59 959.00 € | 1 160.04 € |
| TOTAUX | 2 195 652.00 € | 4 175 301.25 € |

Les recettes sont constituées par :

- les subventions d'investissement,
- un emprunt d'équilibre de 1 500 000.00 €,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- la participation du SIAEP pour travaux,
- le produit des cessions,
- les recettes d'amortissement,
- le résultat antérieur reporté.

2.2. Dépenses d'investissement

| CHAPITRE | BP 2016 | BP 2017 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| 20 – Immobilisations incorporelles | 4 698.00 € | 4 698.00 € |
| 21 – Immobilisations corporelles | 211 400.00 € | 48 195.00 € |
| 23 – Immobilisations en cours | 1 895 294.00 € | 3 538 695.24 € |
| 13 – Subventions d'investissement | 0.00 € | 16 991.00 € |
| 16 - Emprunts | 81 500.00 € | 84 016.00 € |
| 041 – Opérations patrimoniales | 2 760.00 € | 0.00 € |
| 001 – Résultat antérieur | 0.00 € | 482 706.01 € |
| TOTAUX | 2 195 652.00 € | 4 175 301.25 € |

Les principaux projets de l'année 2017 sont les suivants :

☞ Travaux de bâtiments :

- Aménagement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire,
- Construction école maternelle et restaurant scolaire,
- Etanchéité et consolidation Eglise,

- Mise aux normes AD'ap (Mairie, Mille Clubs, gymnase)
- Installation rideaux Ecoles, Salles Polyvalente et Dugué,
- Alarme Salle Polyvalente, Gymnase.

☞ Travaux de voirie :

- Installation de panneaux,
- Décorations de Noël,
- Installation d'une clôture au camping,
- Travaux de défense incendie,
- Travaux de voirie Murs de Ville,
- Travaux de voirie Ruelle Métais,
- Travaux de voirie Bord de Cheuille,
- Travaux de voirie Ruelle Dodo.

☞ Travaux d'Eclairage Public :

- Travaux économie d'énergie.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

1. Section d'Exploitation

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de 127 082.00 €.

Les recettes (redevance assainissement/subventions d'équipement) couvrent les charges de gestion et de maintenance de toutes les stations, les dotations aux amortissements et les intérêts des emprunts contractualisés pour les travaux de réseaux.

Le virement prévu à l'investissement est de 1 582.00 €

2. Section d'Investissement

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 245 111.00 €.

Les recettes sont constituées des subventions, des amortissements d'immobilisations, de l'affectation de la section de fonctionnement.

Les travaux d'investissement correspondent à des opérations prévues l'année précédente et non réalisées ou non finies de régler. Le programme d'assainissement du hameau des Loups pourra être soldé sans avoir recours à un emprunt comme cela avait été prévu au Budget Primitif 2016.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ZA LA CHAMPAGNE

La Section de fonctionnement du Lotissement ZA La Champagne s'équilibre à la somme de 0.46 € suite à un résultat déficitaire l'année précédente.

Il n'y a pas de Section d'investissement.

A compter du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye reprend les compétences.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

Les Sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent à la somme de 12 958.22 €.

Il reste 7 terrains à vendre.

BUDGET DU C. C. A. S.

- La section Fonctionnement s'équilibre ainsi : 42 007.50 €
- Il n'y a pas de section Investissement.

La fermeture éventuelle des Restos du Cœur amènerait à une augmentation de la distribution des Bons Alimentaires et donc une majoration du compte « Autre Secours ».

BUDGET CAISSE DES ECOLES

Il gère le restaurant scolaire et regroupe cinq communes BONNY-sur-LOIRE, BATILLY EN PUISAYE, DAMMARIE EN PUISAYE, FAVERELLES et THOU.

1. Section de fonctionnement

Elle s'équilibre à la somme de 113 721 €

Une subvention exceptionnelle de 12 881 € calculée au prorata du nombre d'enfants par commune a été votée pour compenser le déficit de fonctionnement de 2016 soit 13 454.60 €

En dépenses de fonctionnement, le chapitre 62 (24 299.40 €) a augmenté en raison du remboursement des salaires des agents communaux à la commune de Bonny qui ont travaillé en remplacement de l'agent de la caisse des écoles en arrêt de travail depuis mai 2016.

Les charges de personnel sont en diminution (38 960 €). Ces charges ont été augmentées en 2016 suite à l'arrêt maladie, au départ en retraite de l'agent de la caisse des écoles et de son remplacement.

Dotations aux amortissements : en diminution suite à l'arrêt des amortissements du matériel depuis le 31/12/2015

2. Section d'investissement

Elle s'équilibre à la somme de 37 564.50 € en raison du résultat d'investissement de 36 151.50 €

